



Appel à consultance

Documentaire sur l'accès à l'avortement sécurisé en Tunisie

Lieu de la mission : Tunisie

Médecins du Monde Tunisie lance un appel à consultance pour la réalisation d'un **reportage/d'une enquête journalistique vidéo**, dans le cadre de ses activités de plaidoyer sur l'accès à l'avortement sécurisé en Tunisie.

Présentation de l'organisation :

Médecins du Monde est une ONG internationale de développement médical faisant partie d'un réseau international. Nous fournissons une assistance médicale aux groupes vulnérables, en Belgique et dans le reste du monde. Nous voulons une couverture universelle de santé où chaque personne a accès aux soins, sans obstacles (financiers, culturels, géographiques, etc.).

Pour mener à bien notre mission, nous nous basons sur trois piliers :

- ❑ **Soigner** : donner un réel accès aux soins aux populations.
- ❑ **Accompagner** : plus qu'aider, nous voulons changer les choses à long terme.
- ❑ **Témoigner** : nous ne restons pas silencieux. Grâce à notre expérience et notre présence sur le terrain, nous interpellons les pouvoirs (locaux, régionaux et (inter)nationaux) avec des faits, des chiffres et des réalités.

Cet appel s'inscrit dans le cadre du projet Sehaty, mené en consortium par trois organisations basées en Tunisie : Médecins du Monde Belgique, Mourakiboun et Cideal.

Le projet Sehaty est financé par Essaha Aziza, un programme d'appui au secteur de la santé en Tunisie, financé par l'Union européenne.

Le lieux du déroulement de la mission est en Tunisie.

Profil recherché :

Un·e journaliste accrédité·e, avec carte de presse officielle qu'il/elle soit freelance ou salarié·e.

Un collectif comprenant un·e journaliste accrédité au moins. Le collectif peut être constitué d'un·e cadreur/euse ou d'un·e photographe qui appuient le/la journaliste agréé·e. Le financement vise le/la journaliste, mais il/elle peut demander des financements pour le groupe, si le groupe participe directement à la production du contenu journalistique. Dans ce cas, il faut mentionner qu'il s'agit d'un projet collectif.

Un média vidéo en mesure de diffuser le reportage auprès d'un large public.

SOIGNE AUSSI L'INJUSTICE



Contexte et thématique à traiter

L'interruption volontaire de grossesse (IVG) est un droit fondamental permettant aux femmes de faire des choix éclairés sur leurs corps et de décider de leur propre santé reproductive. En 1973, la Tunisie a adopté une loi autorisant l'avortement au cours des trois premiers mois de grossesse et au-delà, dans les cas où la santé de la femme ou du fœtus est en danger.

Les services d'avortement légal et sécurisé sont disponibles dans les structures de santé publiques (telles que l'ONFP), mais la qualité et l'accessibilité de ces services peut varier en fonction de la carte sanitaire, des pratiques des prestataires et du statut administratif entre autres.

Malgré un cadre légal de l'avortement plutôt favorable, l'accès à l'information est inégal et la stigmatisation sociale entoure toujours la question. Les femmes qui cherchent à avorter peuvent faire face à des pressions familiales et du personnel médical, pouvant les dissuader d'y avoir recours.

Une enquête menée par UNFPA et ONFP en 2021 indique que 50% des professionnels de santé des centres de santé de base jugent que l'accord du mari est nécessaire pour pratiquer un IVG et 41% des professionnels de santé disent « ne pas connaître » l'IVG médicamenteux. Chez les jeunes, une étude du Groupe Tawhida Ben Cheikh (2019) révèle l'importante méconnaissance de la loi, de la gratuité des soins et des services qui les proposent. Tous ces éléments représentent des barrières à l'accès au droit à l'avortement des femmes en Tunisie.

Le reportage/l'enquête a pour objectif de contribuer à la documentation des **obstacles d'accès à un avortement sécurisé en Tunisie** à travers un volet de témoignages complétant les autres volets du plaidoyer.

Le reportage/l'enquête traitera de l'effectivité du droit à l'avortement, notamment chez **les personnes en situation de vulnérabilité** éprouvant des difficultés d'accès à leurs droits à la santé.

Ce reportage proposera d'illustrer le parcours d'une ou plusieurs patiente.s dans leur accès à l'avortement dans le service public et les barrières d'accès auxquelles ces patientes peuvent faire face. Les situations choisies pourront illustrer l'intersectionnalité des vulnérabilités qui renforcent les difficultés d'accès au service par exemple : personnes sans-abri, personnes en situation de migration, usagères de drogues, travailleuses du sexe, personnes aux identités et expressions de genre diverses, femmes vivant en milieu rural, jeune en situation de vulnérabilité, personnes en situation de handicap etc.).

À travers ce reportage/cette enquête journalistique, Médecins du Monde Belgique en Tunisie cherche un **contenu journalistique rigoureux**, un **angle original** et un **canal de diffusion accessible à un large public de la Tunisie**.

Précisions sémantiques

Dans les présentes lignes directrices, nous reconnaissons que la plupart des données probantes disponibles sur l'avortement peuvent être considérées comme provenant de recherches menées auprès de populations de femmes cisgenres, et nous tenons également compte du fait que les femmes

SOIGNE AUSSI L'INJUSTICE



cisgenres, les hommes transgenres, les personnes non binaires, les personnes au genre fluide et les personnes intersexes ayant un système de reproduction féminin et capables de tomber enceintes peuvent avoir besoin de soins liés à l'avortement.

Dans un souci de concision et pour faciliter la lecture de ces lignes directrices, nous utilisons le plus souvent le terme « femme » pour désigner les personnes de tous genres susceptibles d'avoir besoin de soins liés à l'avortement, bien que nous utilisions également les termes « individu », « personne » et « personne souhaitant avoir recours à l'avortement » de manière interchangeable. Les prestataires de services de santé sexuelle et reproductive, y compris de soins liés à l'avortement, doivent tenir compte des besoins de toutes les personnes et leur fournir des soins égaux ; l'identité de genre ou son expression ne doivent pas être source de discrimination.

Contenu du reportage et approches

En matière d'avortement, Médecins du Monde développe trois approches complémentaires :

- **L'avortement est une urgence de santé publique** : Les avortements non sécurisés sont une des premières causes de mortalité et morbidité maternelle dans le monde : 39 000 femmes meurent chaque année et 7 millions sont hospitalisées. Chacune de ces morts et de ces complications est évitable.
- **L'avortement est un droit humain fondamental** : Les restrictions du droit à l'avortement limitent l'application de nombreux autres droits humains protégés internationalement (le droit à la vie, à la santé, à la non-discrimination et à l'égalité, le droit à une vie privée, à l'autonomie et à l'intégrité corporelles, entre autres).
- **Les restrictions à l'accès à l'avortement renforcent les inégalités sociales et de genre** : Le fait de limiter l'accès à l'avortement ne réduit pas le nombre d'avortements réalisés. Une personne qui a plus des ressources (financières; sociales; éducation; géographiques; etc.) trouvera plus facilement une manière d'avorter dans des conditions de santé satisfaisantes; ce qui ne sera pas le cas pour une personne qui est déjà exposée à des conditions de vulnérabilités (personnes en mobilité ; personnes en situation de handicap ; personnes ayant des SOGIESC divers ; personne en pauvreté ou en milieux ruraux; ayant pas reçu une éducation formelle; personne sans réseau sociale; etc.). De cette manière les restrictions à l'accès à un avortement sécurisé renforcent les inégalités déjà présentes dans la société..

Le documentaire/reportage devra veiller à intégrer ces trois approches et s'appuiera sur les recommandations internationales (OMS, IPPF, IPAS).

Le reportage contiendra des avis contradictoires, des témoignages (victimes, experts, politiques, société civile), des statistiques, des tranches de vie. **Le reportage révélera/dénoncera des situations peu connues du public tunisien et peu traitées par les médias.** Le traitement qui en sera fait devront intéresser le grand public tunisien et s'inscrire dans une démarche journalistique.

SOIGNE AUSSI L'INJUSTICE



Il s'agira d'une **investigation exclusive sur un sujet de société lié aux thématiques précitées**. Avant le tournage, le journaliste commencera par un travail d'enquête sur le sujet, à travers des travaux de recherche journalistique. La quête d'informations profondes, cachées, originales, complètes doit être au cœur du travail.

Le sujet traité et l'angle sont à la discrétion des candidat.e.s. Ils/elles présenteront une maquette de leur projet, à partir de laquelle ils/elles seront jugé.e.s. Un comité scientifique composé des principaux partenaires de Médecins du Monde impliqués dans le plaidoyer pour un avortement sécurisé se réunira pour encadrer le travail de reportage.

Ce reportage permettra de porter à l'écran le vécu/ les difficultés au quotidien des filles, des femmes et/ou des personnes ayant des identités et expressions de genre diverses. Il sera aussi un **moyen d'alerter les décideurs et l'opinion publique** et il permettra d'appuyer des médias ou professionnels à développer un contenu médiatique sur des thématiques qui sont peu abordées dans les productions médiatiques en Tunisie.

Médecins du Monde accompagnera le/la candidat.e par la mise en relation avec des associations et acteurs du secteur pour faciliter la collecte de témoignages.

Informations techniques

Le reportage/l'enquête de 20 à 26 minutes sera produit par le/la candidat.e sélectionné.e dans le cadre de l'appel, pourvue d'un montant de 20.000 euros / 68.000 dinars tunisiens.

Une période de 4 mois sera laissée au/ à la candidat.e retenu.e pour réaliser son film, lequel sera présenté au mois de mars 2024 lors d'un événement de plaidoyer spécifique qui se déroulera à Tunis. Des réunions régulières avec l'équipe de Médecins du Monde et le comité scientifique seront réalisées pour suivre l'avancée du projet.

Calendrier

- Sélection et contractualisation** : novembre 2023
- Réalisation et réunions de suivi** : décembre 2023 à mars 2024
- Diffusion de l'enquête/du reportage** : mars 2024

Les critères de sélections sont :

I) Méthodologie d'évaluation des offres

L'offre des consultant.es sera examinée en suivant les critères ci-dessous :

| | Max | Score |
|---|-----|-------|
| Total pour l'organisation de la méthodologie | 25 | |
| Compréhension de la mission | 10 | |

SOIGNE AUSSI L'INJUSTICE



| | | |
|--|------------|--|
| Clarté, structuration et cohérence de la méthodologie proposée | 15 | |
| Expert/ expertise | 50 | |
| Pertinence du profil et de l'expérience de la/ du/ des consultant.es | 15 | |
| Formation et accréditation | 5 | |
| Expérience professionnelle | 15 | |
| Référence de mission similaire | 15 | |
| Méthodologie | 25 | |
| Qualité de l'approche proposée/ méthodologie participative | 15 | |
| Qualité du plan de travail proposé | 10 | |
| Score global | 100 | |

Comment postuler ?

Pour contribuer, merci de transmettre vos propositions à l'adresse suivante : recrut.mdm.tunisie@gmail.com en précisant « Documentaire IVG » en objet du mail **avant le 19 novembre 2023, 18h (heure de Tunis)**.

Veillez inclure :

- **Un CV actualisé** (pour chaque profil proposé dans le cadre de cet appel à consultance).
- **Un portfolio présentant votre travail** que vous avez réalisées au cours des 3 dernières années, portant sur une thématique similaire.
- **Une présentation en français** (3 pages maximum, en police Arial 10) expliquant votre proposition, la problématique et son intérêt dans le cadre de cet appel à candidatures.
- **Un protocole d'éthique et de sécurité** détaillant comment les personnes seront contactées, dans quel contexte elles seront interviewées, le formulaire de consentement qu'elles signeront et les mesures prises pour éviter les risques de représailles associées à la publication de leurs témoignages.
- **Une offre financière**

Une offre financière comprenant une proposition financière détaillée incluant notamment tous les frais envisagés (honoraires et frais inhérents à la mission, i.e : frais de voyage et de séjour, assurance, etc.).

SOIGNE AUSSI L'INJUSTICE



Collaborer avec Médecins du Monde Belgique (MdM-BE), en tant qu'employé(e), volontaire, stagiaire ou administrateur, c'est s'engager à agir en toutes circonstances avec éthique et intégrité, dans le respect des valeurs de l'organisation.

Cet engagement s'exprime au quotidien, envers les personnes accompagnées par MdM-BE en Belgique et ailleurs, les institutions et les donateurs/rices qui nous accordent leur confiance